

Assemblée des délégués du 4 avril 2023

Présidence :	Elie Alexandre
Présents :	Brasey Yvan Bongard Serge Hotz Patrick Keusen Jean-Daniel Leuenberger Nicolas Ney Sébastien Catano Sarah (consultante)
Excusé :	Tapia Virginie
Comité directeur	Cotting Philippe Guerry Claude-Alain Guinnard Sébastien Rossel Serio Anne-Paule Savoy Nicolas Sudan Benoît

Lieu : Ecole de Delley, Route de Portalban 16, 1567 Delley – 18h30

M. Alexandre Elie, président, ouvre l'assemblée à 18h30.

Conformément aux statuts de l'Association art. 10 al. 2, l'assemblée extraordinaire a été convoquée par le Comité de direction dans les délais légaux, par convocation personnelle, par courriel, et parution dans la feuille officielle du canton de Fribourg du 17 mars 2023 selon l'ordre du jour suivant :

1. Salutations
2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 28 novembre 2022
3. Démission, nomination
 - a) Démission
 - b) Nomination
4. Adaptation des tarifs de l'AES « Les P'tits Lacustres »
 - a) Présentation des nouveaux tarifs
 - b) Préavis de la commission financière
 - c) Approbation
5. Approbation de l'annexe au règlement intercommunal de l'accueil extrascolaire
 - a) Présentation des modifications
 - b) Préavis de la commission financière
 - c) Approbation

6. Investissement
 - a) Présentation du projet de clôturer le terrain de football
 - b) Financement
 - c) Préavis de la commission financière
 - d) Approbation d'un investissement de fr. 50'000.-
7. Informations et divers

1. Salutations

M. Elie salue les personnes présentes, et excuse Mme Virginie Tapia.

2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 28 novembre 2022

Le PV est accepté sans remarque.

3. Démission, nomination

a) Démission

Mme Emilie Lesquereux et M. Eric Soutter ont démissionné du conseil communal de Gletterens et doivent être remplacés.

b) Nomination

La proposition du comité directeur de l'AISDPG est que M. Nicolas Leuenberger intègre le comité directeur et M. Didier Cuany le remplacera en tant que délégué de l'AISDPG. Cette proposition est acceptée. M. Philippe Cotting est nommé président ad interim jusqu'à la prochaine assemblée.

4. Adaptation des tarifs de l'AES « Les P'tits Lacustres »

a) Présentation des nouveaux tarifs

Les délégués ont tous reçu les nouvelles tabelles des tarifs. Mme Rossel Serio informe l'assemblée qu'une adaptation des tarifs a été faite par rapport au prix coûtant de la structure. Les tarifs ont été augmentés de fr. 1.- de l'heure.

b) Préavis de la commission financière

Après analyse des nouveaux tarifs, M. Keusen rapporte que la commission financière donne un préavis favorable à cette adaptation.

c) Approbation

Les tarifs sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée des délégués.

5. Approbation de l'annexe au règlement intercommunal de l'accueil extrascolaire

a) Présentation des modifications

Mme Rossel Serio informe l'assemblée de la modification de l'annexe au règlement avec un montant maximum de fr. 10.- par heure de garde au lieu de fr. 8.- actuellement.

b) Préavis de la commission financière

La commission financière a pris connaissance de l'adaptation de l'annexe du règlement intercommunal et émet un préavis favorable.

c) Approbation

Les délégués acceptent la modification de l'annexe au règlement scolaire avec un montant maximum de fr. 10.- pour la garde d'un enfant. Une annonce paraîtra dans la Feuille des avis officiels pour le référendum facultatif.

6. Investissement

a) Présentation du projet de clôturer le terrain de football

M. Sudan nous présente le projet pour la clôture du terrain de football de Gletterens. Pour l'instant il y'a deux barrières pare-ballons de 4 m aux extrémités du terrain. Depuis 3 ans il y'a une évolution importante de l'utilisation du terrain par des personnes externes à nos deux communes. Les faits suivants ont été constatés.

- > Forte utilisation les dimanches
- > Utilisation de marquages privés
- > Buts de skater déplacés sur le terrain de foot
- > Déchets aux alentours du terrain
- > Buts non rangés après utilisation
- > Coachs privés vu sur la place

Le terrain vieillit plus rapidement dû à sa mauvaise utilisation. Pour réguler l'utilisation du terrain l'AISDPG souhaite clore le terrain. La proposition est de clôturer le terrain avec deux portails accessibles avec des machines et un portail piéton. L'accès sera fait selon le même système de badge que le bâtiment scolaire et la halle polyvalente. Un terrain de foot en herbe sera aménagé pour l'utilisation par les enfants.

M. Bongard demande la hauteur de la clôture. M. Sudan répond qu'elle sera de 2 m. Il demande également s'il serait possible de faire un accès piéton en haut à droite. M. Sudan informe de l'impossibilité technique de placer un accès piéton à cet endroit. M. Ellie demande la hauteur de la buvette. 1m30. Si quelqu'un monte sur le toit, il y'a effraction. En dehors des heures de présence du concierge, le terrain sera fermé et accessible avec les badges.

Les avantages seront qu'il y'aura un contrôle et une régulation de l'utilisation du terrain et mois de déprédations. Il y'a aussi moins de risque d'accident si un enfant court pour récupérer un ballon par exemple.

M. Sudan nous présente le budget (en annexe) pour un montant total d'environ fr. 50'000.00

M. Ellie demande d'autres offres ont été demandées à des entreprises concurrentes. M. Sudan répond que trois offres ont été demandées avec une faible différence.

Avec le Covid-19 l'utilisation du terrain par des personnes extérieures a augmenté étant donné que le terrain n'est pas clôturé.

M. Bongard demande si des familles pourraient louer le terrain et l'utiliser.

M. Guinnard précise que ce terrain est un luxe qui a coûté environ 1'500'000.00. Si l'accès aux familles est accordé, cela deviendra compliqué à gérer. Le règlement d'utilisation devra être revu. M. Savoy précise, bien que ce point n'ait pas été évalué, que des bâches publicitaires pourraient être mises autour du terrain moyennant un certain montant.

b) Financement

M. Guinnard nous présente le financement par emprunt avec un taux d'intérêt estimatif de 2.5 %. Un amortissement de 4 % annuel est prévu, ce qui représente une charge annuelle de fr. 1'625.- par commune. M. Bongard demande si la commune de Gletterens a le droit de voter cet investissement étant donné que son budget n'a pas été approuvé par l'assemblée communale. M. Savoy répond que oui, car c'est une charge liée.

c) Préavis de la commission financière

La commission financière a analysé le projet de clôture du terrain synthétique et l'engazonnement d'un terrain de jeux et le préavise favorablement.

d) Approbation d'un investissement de fr. 50'000.-

L'investissement est accepté à l'unanimité par les membres de l'assemblée des délégués.

7. Information et divers

Les délégués sont informés de la date de l'assemblée des délégués ordinaire, le 22 mai 2023 à 18h30, ancienne école de Delley.

Ainsi fait à Gletterens, le 6 avril 2023

Au nom de l'assemblée des délégués

La secrétaire
Anne-Claude Javet

Le Président
Alexandre Elie